

LE 2^E COLLOQUE INTERNATIONAL SUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT SE TIENT DEPUIS HIER À ALGER

Comment freiner les conséquences des changements climatiques

C'est une coïncidence que l'Algérie abrite le 2^e colloque international sur l'eau et l'environnement, au moment même où se tient, à Paris, la conférence du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec) qui regroupe plus de 500 experts mondiaux, lesquels vont rendre vendredi leur diagnostic sur le réchauffement planétaire. L'Algérie n'est pas, en toute évidence, à l'abri de ce réchauffement de la terre. Avec 43 communications programmées tout au long de ces deux jours du colloque et la présence d'experts de différents pays d'Afrique et d'Europe, dont le président du Conseil mondial de l'eau, M. Loïc Fauchon, cette manifestation mettra l'accent sur les menaces climatiques qui guettent la planète. Etant donné que les éléments essentiels sont menacés par les changements, la protection de l'eau et de l'environnement est l'objectif principal inscrit au colloque d'Alger, qui, rappelons-le, est organisé par l'École nationale supérieure de l'hydraulique en collaboration avec le ministère des Ressources en eau. Car,

fait-il le préciser également, l'Algérie a enregistré un réchauffement de 1°C ces 20 dernières années. La pluviométrie est en diminution en allant de l'ouest à l'est du pays. Ce n'est cependant pas une situation d'exception ni singulière pour l'Algérie. Au contraire, le réchauffement de la planète prévoit des changements climatiques des plus inattendus et peut-être des plus catastrophiques. «Les zones arides risquent des inondations et les régions humides peuvent enregistrer une baisse considérable de précipitations des pluies», nous a indiqué M. Messahel, gouverneur du Conseil mondial de l'eau et membre de l'Académie française de l'eau. Notre interlocuteur a signalé que la demande mondiale en eau a augmenté de trois fois en un siècle et la population mondiale quant à elle a été multipliée par six durant la même période. Cette situation a, ainsi, engendré un déséquilibre dans la disponibilité des ressources hydriques. Le développement économique et industriel n'est pas pour sauver la planète, sachant que la pollution de l'environ-

nement est un facteur principal à l'origine du réchauffement de la planète. Ce dernier phénomène a même freiné les objectifs du millénaire adoptés par les Nations unies en 2000 et qui a inscrit la disponibilité des ressources hydriques parmi ses priorités. «Il était question de doter la population du monde de 1,5 milliard de m³ supplémentaire en eau, d'ici 2015», fait-on remarqué. Ces nouvelles données nécessitent une réflexion approfondie par l'ensemble des Etats pour pouvoir gérer, avec rationalité et équilibre les ressources hydriques. Pour ce qui est de l'Algérie, même si l'implication du gouvernement au sein du Conseil mondial de l'eau est très récente, elle a permis toutefois de générer les ressources financières nécessaires pour mettre en place une politique de rationalisation de l'eau. 14 milliards de dinars sont ainsi alloués au secteur. «La politique de dessablement de

l'eau de mer nous permettrait de nous sécuriser. Le programme prévoit d'ailleurs la génération de 2 millions de m³ d'eau salée d'ici 2008», a indiqué M. Messahel. Mais que faut-il faire pour éviter une situation de sécheresse ?

Un observatoire d'alerte est nécessaire

Si une intervention directe pour arrêter la dégradation de la nature et le réchauffement de la planète est quasiment impossible, il reste néanmoins beaucoup d'efforts sont à réaliser en matière de sensibilisation et de prévention. Grâce aux ressources financières générées par la collaboration de différents ministères et secteurs d'activité, l'Algérie devrait prendre des mesures concrètes pour préserver les ressources déjà existantes, allant principalement dans le sens de lutter contre le gaspillage et les fuites d'eau. Selon un expert, l'Algérie doit

surveiller en permanence les quantités des eaux issues des précipitations pluviométriques. Elle doit également faire des analyses pour surveiller la qualité et éviter les maladies. «Il est nécessaire de créer un observatoire ou bien une structure d'alerte répondant aux changements climatiques, dans le but de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent à chaque situation», a préconisé un expert en ressource en eau. Sur le plan de l'environnement, notre interlocuteur a mis l'accent sur la protection des espèces végétales et animales menacées par le réchauffement de la planète. Selon lui, il est important d'adapter l'environnement et les régions à ces changements. «Il ne serait pas raisonnable de continuer à cultiver certaines végétations dans les mêmes endroits alors que les conditions climatiques de ce même endroit se sont transformées», explique-t-il, en insis-

tant sur la nécessité de revoir le plan de l'agriculture dans notre pays.

Conscient des enjeux nationaux en matière de l'eau, le ministre des Ressources en eau, qui a intervenu lors de ce colloque, a rappelé aux experts nationaux et internationaux l'engagement du gouvernement à fournir les moyens humains et financiers pour relever les défis. Il rappelle à l'occasion le plan national de développement des ressources en eau à l'horizon 2025 qui a été soumis le mois passé au Conseil du gouvernement. Celui-ci propose la réalisation de 20 barrages d'ici 2010. Pour l'heure, le secteur prévoit dans le premier plan de développement du programme pour la période (2005-2009), auquel a été consacré une enveloppe de 12 milliards de dollars, la réalisation de 14 stations de dessalement.

Rosa Mansouri

JUMELAGE DES SCRUTINS LEGISLATIF ET LOCAL

Le vœu du FLN trouble la classe politique !

Les acteurs politiques nationaux, les chefs de parti notamment, poursuivent de se positionner par rapport à la possibilité évoquée par Belkhadem de jumeler l'organisation des scrutins législatif et local. Les attitudes affichées jusque-là, réfractaires dans leur totalité à une telle option, se justifient par la seule considération technique, alors que l'inopérabilité de la suggestion du responsable du FLN relève d'abord de la loi.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - La loi, en effet, n'autorise pas une prorogation ou une réduction du mandat électoral, sauf dans des situations exceptionnellement graves. L'article 102 de la Constitution stipule que «(...) le mandat du Parlement ne peut être prolongé qu'en cas de circonstances exceptionnellement graves, empêchant le déroulement normal des élections. Situation constatée par décision du Parlement, siégeant les deux chambres réunies sur proposition du président de la République». Le rappel de cette disposition constitutionnelle aurait donc largement suffi aux acteurs politiques ayant cru judicieux de disserter autour de la question pour mettre en exergue l'impossibilité légale à l'exaucement du vœu de Belkhadem. Mais étonnement, nul d'entre les chefs ou porte-parole de partis politiques ayant exprimé un avis sur la question n'ont raisonné bon de convoquer un tel argument pour renvoyer le patron de l'exécutif du FLN et de l'exécutif à ses illusions. Même le secrétaire général du RND, Ahmed Ouyahia, sollicité plus que d'autres à s'ex-

primer, a fait le choix de s'armer du seul argument technique pour marquer sa non-souscription à l'idée.

Ce choix, cependant, de préférer le justificatif technique à l'argument légal a une explication : les partis ont réagi en fonction de leurs réalités organiques, c'est-à-dire

de leurs capacités ou pas à réunir le nombre de candidats que supposent des élections jumelées. Et visiblement, ils seraient très peu de partis à pouvoir réunir les milliers — environ 30 000 — de candidats que nécessiterait une telle opération électorale. Car, en cas d'élections jumelées, les partis ne disposeront plus de cette possibilité auparavant offerte de retenir les candidats malheureux à une élection pour une autre, pratique qui jusque-là a permis à nombre d'entre eux de donner de l'épaisseur à leurs participations électorales.

La pratique, il se com-

prend aisément, n'est plus possible en cas d'élections jumelées, lesquelles supposent la multiplication des listes électorales à confectionner avec, en sus, des candidatures distinctes dans chacune d'elles. Ce qui n'est pas à la portée de la majorité des partis politiques.

Le Front de libération nationale, auteur de la suggestion de jumeler les élections législatives et locales, n'ignore pas cela. Et c'est pour cela aussi qu'il voudrait, lui qui s'estime bien fourni en disponibilités militantes, de ce «deux en un».

S. A. I.

INTERDICTION D'ENTREE AUX ALGERIENS DE MOINS DE 30

ANS EN TUNISIE

Précisions de l'ambassadeur de Tunisie

Dans une mise au point adressée à notre rédaction, l'ambassadeur de la République tunisienne en Algérie, M. Mohamed El Fadel Kheili, a démenti les «informations rapportées par quelques journaux algériens, selon lesquelles, les autorités tunisiennes ont interdit l'entrée sur le sol tunisien à des Algériens de moins de trente ans».

Selon le chef de la diplomatie tunisienne en Algérie, «il ne s'agit là que de fausses interprétations : la mesure évoquée à ce propos est dénuée de tout fondement et les frontières tuniso-algériennes (terrestre, marine et aérienne) sont ouvertes aux citoyens algériens quels que soient leurs âges, leurs qualités et leurs professions.»

Cependant ce même responsable reconnaît que dans le cadre «d'une coopération sécuritaire entreprise par les deux pays et qui se poursuit au quotidien, les deux parties procèdent à l'interdiction d'entrée à l'aller et retour des personnes suspectes et ce, pour des raisons purement sécuritaires».

De son côté, le consul de Tunisie établi à Tébessa a tenu pour sa part à démentir les propos rapportés dans notre édition d'hier. Pour M. Abdelbaki Dellali, «ces déclarations ne correspondent pas à la réalité et n'ont été tenues par aucun responsable du poste».

Des propos que nous récusons, puisque ces derniers, tels que rapportés sur les colonnes de notre journal se rapportant à cette affaire sont ceux d'une personne se déclarant comme responsable et exerçant au niveau du secrétariat dudit consulat, que nous avons eu au bout du fil, ce lundi à 15h 45, depuis le siège de notre journal basé à Alger en ayant recours au numéro suivant en l'occurrence le 037 48. 48. 32.

Enfin, pour le consul, «des centaines voire des milliers même de nos frères algériens, de tous âges, franchissent quotidiennement les frontières pour se rendre en Tunisie où ils sont chaleureusement accueillis».

Abder Bettache

POLITIQUE DU LIVRE

Conférence-débat à "El Moudjahid"

Le livre a été au centre des discussions du forum du quotidien *El Moudjahid*. Le développement du fonds documentaire ainsi que la nécessité d'adopter la production livresque aux nouvelles orientations de lecture ont longuement été abordés. A ce propos, des professeurs de l'Institut national de bibliothéconomie ont assuré avoir longuement exhorté leurs étudiants à développer des recherches et autres études sur l'importance de la production du livre et son intérêt pour la vie sociale et économique du pays. Sur ce point, il a été précisé que de nombreuses thèses ont été réalisées et d'importants fonds ont été catalogués, ce qui fait que l'Algérie dispose aujourd'hui d'une banque de données conséquente.

Du point de vue académique, de nouveaux modules ont été introduits dans les cursus universitaires. C'est notamment le cas de la science des livres plus connue sous la dénomination scientifique bibliométrie.

Revenant sur la politique nationale de l'édition, le conférencier a assuré que l'Algérie doit se mettre au diapason de la norme internationale. En effet, si l'on suit le modèle mondial, il convient de s'adapter aux nouveaux besoins de lecture. «Il faut redéfinir ce que les consommateurs veulent avoir comme lecture afin de pouvoir satisfaire leurs attentes.»

A ce moment précis, l'on pourra reconfigurer la politique d'acquisition. Une acquisition qui prendra en considération les contenus «de manière à avoir une documentation qui répond aux besoins de lecture». En termes plus clairs, le conférencier a mentionné qu'il est question d'acheter des fonds documentaires qui répondent à la demande. Au sujet de l'épanouissement des maisons d'édition, un spécialiste a affirmé que si chaque commune du pays achetait un seul exemplaire de chaque nouvelle publication, le métier sortirait de l'agonie.

N. M.